

# Construction d'un abattoir public multi- espèces

## LE FAOU



### 3.- Annexes

Enquête publique 200080/35  
septembre 2020

---

Jean Luc PIROT  
Commissaire-enquêteur

## III.4 - OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

### III.4.1 - REGISTRES D'ENQUETE

#### III.4.1.1 Registre de la mairie de LE FAOU

RF-1 :

	Fin de permanence 127.
(RF-1)	Permanence du 16 sept 2020 - 9
16/09/2020	<p>Au sujet de l'abattoir: je souhaite que les animaux soient bien traités, qu'ils ne se voient pas peiner... c'est pourquoi il me semble important de refuser l'abattage sans étourdissement (rituel halal et casher), même avec drogues! nous sommes en France et nous devons évoluer en tenant compte de l'éthique, l'animal est un être sensible et ressent de la peur... certains pays l'ont compris et refusent systématiquement l'abattage rituel sans étourdissement où l'animal met un sacré laps de temps à agoniser dans son sang. De plus ce genre de méthode n'est pas sans risque - car on peut avoir la bactérie E. coli qui contamine la viande. Voir sur Internet les vidéos de l'association "Vigilance halal" que montre le Docteur Vétérinaire PHILIPPI - certaines personnes ont été malades et ne se sont jamais bien remises depuis (notamment contaminées par viande rôtie), c'est pourquoi il est indiqué "cuire à cœur" sur les paquets - c'est en risque à ne pas négliger...</p> <p>paraphé par le commissaire enquêteur :</p> <p>T.S.V.P. →</p>

Observations du public

date

Actuellement, le viande brie ne doit pas être abattue rituellement. nous français, nous soutenons, que le label rouge et le viande ordinaire ne soient de même. C'est pourquoi, beaucoup d'associations marquent en flèches dans ce sens. Et nous, défenseurs des animaux, serons toujours là pour nos revendications. Sachez que nous ne votons que pour les personnes politiques qui en ont conscience. Je ne vote pas pour quelqu'un, qui est pour l'abattage sans égard à la vie et il en est de même pour beaucoup de français. On est désolé d'en arriver là malheureusement dans cette société où tout n'est que profit et où l'égoïsme règne en maître du monde. On nous demande d'arrêter le copier ne vous avoir pas trop choqués, j'en suis désolé. Une petite note aussi au sujet des chiens, je vous dirais qu'il est au cours qu'ils deviennent animaux de compagnie - en statut et qu'ils ont subi assez d'abus de la part de l'homme pour faire eux-mêmes abattus - on vote aussi en conséquence. Voilà, tout est dit, nous préparons un monde meilleur avant que le ciel ne nous tombe sur la tête. paraphé par le commissaire enquêteur: il y a déjà le - boid... de quoi en réfléchir non?

signatures

177

22/10/21

M. de Guen

16 rue de Liguarn

29550

Pait-de-Duis

## III.4.1.2 Registre de la mairie de HANVEC

RH-1 :

<u>Observations du public</u>		<i>signatures</i>
<i>date</i>		
8 sept. 20	Ouverture de permanence.	
8 sept 20	Passage de M. Jean KERTAC (Hanvec) ancien artisan endecoupe de viande <u>Observ. verbale</u> = l'abattoir est un outil indispensable pour l'économie du secteur et la filière viande. Il marque son intérêt pour la structure actuelle : investissement public + exploitation par une entreprise privée.	
H-R-1		

## III.4.2 - COURRIERS ET COURRIELS

C-1 :

De Hervé LE PAPE <herve.le-pape0187@orange.fr> ☆

Sujet **ENQUÊTE ABATTOIR.**

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Bonjour. Vous trouverez ci-joint notre avis sur le projet d'abattoir au Faou

Cordialement. H. Le Pape.

---

Hervé et Marie-Thérèse Le Pape  
22rue des Tulipes,  
29590 Le Faou,

Le 10 septembre 2020

Monsieur le commissaire,

Par ce courrier, nous voulons témoigner de la nécessité de construire un nouvel abattoir au Faou,

- son emplacement actuel n'est plus concevable entouré d'habitations,
- Le terrain prévu est très bien desservi par la N165, Les nuisances seraient minimisée
- La durée de transport des animaux est réduite du fait de la situation centrale du Faou,
- C'est un atout pour les circuits courts nombreux dans le département,
- L'outil actuel est vétuste, sa mise aux normes est impossible (financièrement et techniquement)
- Ce nouvel abattoir attirerait sur place D'autres ateliers, Je pense à la découpe conditionnement, assez rare dans la région,
- L'équipe qui gère actuellement la structure est compétente et efficace, La réussite d'un tel projet passe aussi par les hommes qui la font fonctionner, De nombreux emplois sont concernés,
- Pour conclure nous dénonçons les actions médiatiques et violents qui ne doivent pas occulter un besoin indispensable à notre agriculture et à la préservation de notre indépendance alimentaire.

Recevez Monsieur le commissaire nos salutations empressées,

Hervé Le Pape



## C-2 :

De Jean-François Pan <jeff01@netcourrier.com> ☆

Sujet 12:4

Pour abattoir.lefaou@gmail.com <abattoir.lefaou@gmail.com> ☆

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

Bonjour En ce qui concerne le projet d'abattoir au Faou, je pense que ce projet est déjà dépassé pour deux raisons : La tendance, pour le bien-être animal, est de créer des abattoirs itinérants. Ensuite, la tendance est à moins consommer de viande. Je suis certain qu'il ne s'agit pas d'une mode passagère, mais d'un fait de société qui s'inscrit dans la durée. Dès lors, l'argent public sera gaspillé. Il est urgent d'attendre....

## C-3 :

De Le Guern Marcel <pema.leguern@orange.fr> ☆

Sujet **Nouvel abattoir de LE FAOU** 15:1

Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

J'ai eu connaissance d'un nouvel abattoir au FAOU.

Je me permets de vous demander si vous allez faire des dérogations pour l'abattage rituel sans étourdissement car j'y suis contre pour les raisons suivantes :

- **Souffrance animale (l'animal se voit mourir et met un long moment à agoniser)**
- **Suspicion de bactérie E.Coli très dangereuse pour les humains, certaines personnes ne s'en sont jamais vraiment remises, notamment des enfants !**
- **Perception de taxe Halal plutôt douteuse, cette taxe profite à qui ?**

Si cela devait se faire, sachez que je ferais tout pour éviter le MARCHE U DU FAOU et aussi ses commerces environnants, le passage des camions pour ce massacre barbare, me rendant malade.....

**Certains pays européens ont définitivement interdit l'abattage sans étourdissement (halal et casher).**

**La jeunesse française en prend le chemin pour un monde meilleur. Il en sera bientôt ainsi pour la France, donc inutile de se lancer dans ce mode de matériel qui ne sera pas investi ! Actuellement, les associations de protection animale sont présentes et très regardantes sur ce sujet.**

Salutations distinguées.

Nicole LE GUERN  
16 rue de Migouron  
29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH

C-4 :

De thomas doreau <thomas.doreau@bretagneviandes.bzh> ☆  
Sujet **Projet d'abattoir au Faou - Pour avis avant envoi** 18:11  
Pour abattoir.lefaou@gmail.com ☆

Monsieur Pirot,

Comme convenu lors de notre entretien dans la salle de réception de la Mairie du Faou, veuillez trouver ci-dessous et en pièces-jointes, les éléments de réflexion d'un professionnel local de la filière sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces au Faou :

### **HISTORIQUE**

#### **Le 13/03/2017 :**

Article Le Télégramme (en PJ) titré : **'Abattoir Public du Faou : Ça va coûter plus cher !'**

#### **Le 20/03/2017**

Alerté par cet article de presse, j'ai adressé à l'ensemble des acteurs du dossier un courrier présentant un projet alternatif à celui étudié, dont **l'enveloppe initiale de 4 500 000 euros ne cessait de gonfler pour atteindre déjà 6 000 000 euros.**

Vous trouverez en PJ le courrier adressé alors à Monsieur Daniel Moysan, Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, porteur principal du projet avec en copie :

Monsieur Pascal Lelarge, Préfet du finistère ;  
Monsieur Michel Plucinski, Président de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime ;  
Madame Geneviève Tanguy, Maire du Faou ;  
Monsieur François Cuillandre, Maire de Brest ;  
Monsieur Olivier Jollivet, Maire de Quimper ;  
Monsieur Daniel Moysan, Maire de Crozon ;  
Monsieur François Sénéchal, Maire de Camaret Sur Mer ;  
Monsieur Bernard Copin, Maire de Roscanvel ;  
Monsieur Louis Ramoné, Maire de Lanvéoc ;  
Monsieur Dominique le Pennec, Maire de Telgruc Sur Mer ;  
Monsieur Roger Lars, Maire de Landevennec ;  
Monsieur Henri Le Pape, Maire de Argol ;  
Monsieur Michel Kerneis, Maire de Rosnoën ;  
Monsieur Roger Mellouet, Maire de pont de Buis les Quimerc'h ;  
Monsieur André Le Gall, Maire de Saint Ségall.

Co-financeurs potentiels.

Ainsi que :

Monsieur Bernard Tanguy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven ;  
Madame Claudie Balcon, Maire de Lesneven.

Liés à ma réflexion.

Tous ces courriers sont restés lettre morte.

#### **Le 31/03/2017 :**

Fermeture de l'abattoir municipal multi-espèces de Pont Croix.

Prenant les devants de cette décision, nous avons obtenu un article dans le Télégramme le 25/02/17 visant à informer et rassurer ses utilisateurs qui s'estimaient laissés pour compte (Voir article en PJ).

Nous leur avons proposé un service à la carte qui allait au delà de la prestation de l'outil de Pont Croix :

Ramasse des animaux à la ferme par nos propres bétailières ;  
Abattage à Quimper ;  
Livraison des carcasses ou retrait à l'usine des colis contenant leur viande préparée sous vide selon leur demande (steaks, rôtis, viandes hachées...) prête à l'emploi.  
Cette opération est un succès depuis son lancement.  
Ainsi, chaque semaine, nous travaillons en moyenne 20 animaux (12 veaux et 8 bovins) sur ce modèle en provenance du Cap Sizun, soit environ 170 T annuelles équivalent au dernier tonnage annuel global réalisé en 2016 (dernière année pleine) par l'abattoir de Pont Croix.  
Les autres espèces, ovines et porcines, ont naturellement été dirigées par les apporteurs vers l'abattoir du Faou.

**Le 06/03/2019**

Article Ouest France (en PJ) titré : **'ROSNOEN-LE FAOU : L'AVANT PROJET DEFINITIF ADOPTE'**

Il y est précisé que le coût de l'acquisition du terrain et de la construction de l'abattoir atteint désormais **7 150 000 euros et qu'il manque 1 050 000 euros pour boucler cette enveloppe, sachant qu'elle intègre déjà un emprunt de 2 250 000 euros qui devra être remboursé par les usagers de l'abattoir.**

Il y est également annoncé la fermeture programmée de l'outil actuel au 30 septembre 2021.

Du coup :

1 - Que va t'il se passer entre le 01 octobre 2021 et l'ouverture du nouvel outil, probablement dans le courant du premier semestre 2023 ?

Les risques sanitaires et environnementaux sont importants dans cet outil datant de 1964...

2 - L'outil actuel détient une autorisation préfectorale d'exploitation pour 2000 Tonnes annuelles, il sera donc intéressant d'obtenir qui y ont été réalisés ces dernières années, sachant que la réglementation autorise un dépassement de 10% des tonnages réalisés.

**Le 10/03/2020 :**

Article Ouest France (en PJ) titré : **'LES ABATTOIRS PUBLICS COUTENT CHER AUX COMMUNES'**.

Cet article fait suite au rapport de la cour des comptes de février 2020 intitulé : **'LES ABATTOIRS PUBLICS : DES CHARGES POUR LES CONTRIBUABLES LOCAUX RAREMENT JUSTIFIEES'** (copie en PJ).

Suite à une étude réalisée dans 9 régions et notamment en Bretagne, il amène à :

**'SE REPOSER LA QUESTION DU MAINTIEN DE CES SERVICES PUBLICS PEU RENTABLES OU UTILISES DE FAÇON QUASI PRIVATIVE ET EXCLUSIVE PAR DES INDUSTRIELS DE LA VIANDE'**.

Il précise également que :

**'CES EQUIPEMENTS SONT SOUVENT SURDIMENSIONNES ET SOUS-EXPLOITES... LES TARIFS PRATIQUES NE PERMETTENT TOUJOURS PAS D'ASSURER L'EQUILIBRE DES SERVICES ET LES BUDGETS COMMUNAUX SUPPORTENT DE LOURDES CHARGES QUI S'ASSIMILENT SOUVENT A DES AIDES ECONOMIQUES CONSENTIES A DES OPERATEURS PRIVES'**

**'L'ENQUETE A CONFIRME LE RISQUE QUE DE TELS EQUIPEMENTS FONT PESER SUR LEUR COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT, DONT ILS DESEQUILIBRENT LES FINANCES ET OBERENT D'AUTRES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS.'**

Il conclut par :

**'CE CONSTAT AMENE LA COUR A CONSIDERER QUE L'INTERVENTION DES COLLECTIVITES LOCALES EN MATIERE D'ABATTAGE A PERDU SES JUSTIFICATIONS'**.

**LE 16/09/2020 :**

Article Ouest France (en PJ) titré : **'On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou'**.

Ce qui a motivé notre rencontre le jour même.

**ORIENTATIONS PROPOSÉES :**

L'historique de ce projet synthétisé ci-dessus met en exergue sa problématique de fond liée à son dimensionnement.

C'est pourquoi, l'orientation que nous, professionnels de la viande qui réalisons plus de 50% de notre activité sur le territoire Breton, défendons depuis le départ, doit être privilégiée.

A savoir, la création au Faou d'un outil dédié exclusivement aux espèces ovines et porcines qui permettrait de réduire drastiquement la facture de sa construction, probablement au moins de moitié.

De plus, le maintien et la modernisation d'un abattoir ovins sécurisera et pérennisera l'activité du sacrifice de l'Aïd chère aux services publics qui s'y déroule chaque année.

Ainsi, l'étude préalable des chiffres suivants permettrait définitivement de statuer :

1 - Nombre d'animaux abattus au Faou par espèces.

Attention à cette donnée car les chiffres habituellement annoncés en Tonnes Equivalent Carcasses (TEC) ne sont pas le reflet de l'activité réelle d'un outil multi-espèces puisqu'il faut 20 à 25 agneaux ou 4 à 5 cochons pour réaliser le tonnage d'1 seul bovin.

2 - Nombre et poids des apporteurs du Faou par espèces.

Attention à bien prendre en compte le poids actuel et les perspectives d'avenir du principal apporteur de bovins

2 - Enveloppe nécessaire à la création d'un abattoir exclusif porcs et ovins

Une fois ces données obtenues et analysées, si le projet est raisonnablement redimensionné, l'abattoir de Quimper s'engage dès l'ouverture du nouvel outil à développer auprès des apporteurs de bovins (gros bovins et veaux) du Faou la même prestation que celle déjà mise en place pour les anciens usagers de l'abattoir de Pont Croix.

cette orientation s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'abattoir de Quimper qui fonctionne aujourd'hui à plein avec 15000 Tonnes annuelles, soit environ 650 bovins et 200 veaux par semaine.

Sur ces volumes, environ 1/3 sont destinés à l'export, part de notre activité à faible valeur ajoutée que nous réorientons progressivement sur le marché Français et prioritairement sur le marché local et régional qui est notre cœur de métier.

C'est pourquoi les volumes récupérables au Faou pourraient aisément être absorbés par notre outil moyennant de plus une redevance d'usage très compétitive.

sur ce dernier point, si le projet du Faou aboutit dans sa version actuelle, il est à craindre une forte revalorisation de la redevance de ses usagers pour rembourser l'emprunt de 2 500 000 euros nécessaire à son financement, ce qui risque de nuire fortement à son attractivité.

Enfin, quelle que soit la configuration retenue pour ce projet, pourquoi ne pas imposer à la société privée chargée d'exploiter le futur outil d'en financer une partie et tout au moins la part manquante de l'enveloppe ?

Cet opérateur devra alors monter son dossier de candidature de DSP en tenant compte de ce paramètre pour valider sa viabilité.

Professionnel de la viande mais également contribuable local, j'espère sincèrement que mes propositions seront entendues pour recentrer les discussions de ce dossier 'serpent de mer' sur des bases plus raisonnables et en phase avec la réalité du marché.

Restant à l'écoute de tous les acteurs concernés, je vous prie de recevoir, Monsieur Pirot, mes sincères salutations.

--

Thomas DOREAU



PDG
Mail : thomas.doreau@bretagneviandes.bzh
Site web : https://bretagneviandes.fr
Téléphone : 02 98 52 87 90
Adresse : 10 rue Louis Le Bourhis - BP 608 - 29551 Quimper Cedex 9

C-4 (ann.1)

CC 00109 DREX

Quimper

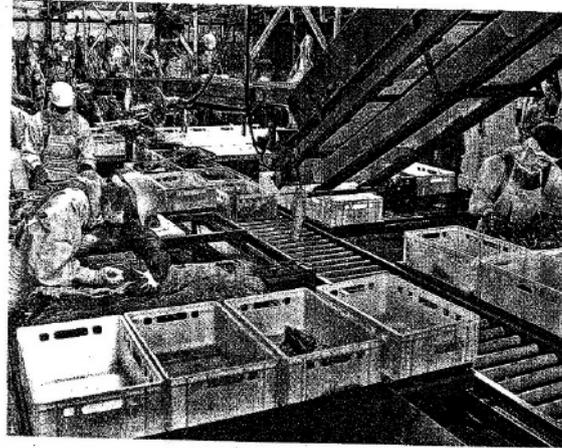
Samedi 25 février 2017

Abattoir. La solution Bretagne Viandes ?

Ronan Larvoz

La société quimpéroise Bretagne Viandes se rappelle au bon souvenir des éleveurs dans le brouillard, après l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Pont-Croix. Thomas Doreau, le PDG, rappelle qu'il peut répondre à tous les niveaux de demande. Bretagne Viandes a décidé d'orienter résolument son activité vers le local.

2. Cent salamatoclas parmannes traouillent pour Bretagne Viandes dans la zone du Guellon. (Photo : Bretagne Viandes) 3. Thomas Doreau, président-directeur général de la société depuis 2015. 3. L'abattoir travaille 13.000 t de viande par an. (Photo : BV)



« Nous avons été interpellés quand nous avons entendu parler d'éleveurs désespérés, sans solution, à l'abandon, après l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Pont-Croix. Nous n'avons jamais souhaité faire du tort à l'abattoir de Pont-Croix ; nous n'avons pas essayé de draguer leurs éleveurs pour notre outil. Mais maintenant que la décision est prise, nous voulons dire que nous sommes aussi une solution ». Thomas Doreau, PDG de Bretagne Viandes à Quimper, a été touché par les propos tenus ici et au concertant l'activité d'une entreprise privée dans ce domaine. Il y avait une volonté de préserver d'abord un équipement public. Mais personne n'est venu nous voir pour nous demander nos tarifs », regrette-t-il. Le conseil communautaire du Cap-Sizun a voté pour la fermeture de l'abattoir de Pont-Croix au 31 mars. Des éleveurs sont mobilisés pour tenter une reprise. Les élus organiseront une réunion de la dernière chance le mercredi 8 mars à Confort-Mallars. « Je pense que l'abattoir de Pont-Croix aurait pu

« Je regrette que personne ne soit venu nous voir pour nous demander nos tarifs. »

Thomas Doreau, président-directeur général de Bretagne Viandes.

servir, continue Thomas Doreau. Mais la logique territoriale de proximité était de conserver un établissement public à Lesneven dans le Nord du département et un autre dans le Sud à Pont-Croix. Tout miser sur le Faou n'était pas une solution ».

Ouvert aux éleveurs, bouchers, particuliers... Aujourd'hui, que les jeux semblent faits, Bretagne Viandes rappelle son existence (1). « Il y a sans doute une méconnaissance de notre activité », continue Thomas Doreau. Nous faisons aussi de l'abattage unique pour des bouchers, des particuliers, des éleveurs. Nous pouvons nous adapter à la demande comme le ferait un artisan. Nous accueillons donc volontiers tous les éleveurs intéressés, par un simple adage, s'ils découpent et transforment ensuite leurs productions dans leur propre laboratoire. L'abattoir de Pont-Croix est descendu de 200 t, dont une partie de pores et caprins. Pour Bretagne Viandes dont l'abattoir travaille 13.000 t par an (30.000 gros bovins

et 25.000 veaux) l'absorption de ces volumes est donc aisée. Le service de proximité est invoqué par les éleveurs usagers de l'abattoir de Pont-Croix. « Nous pouvons proposer un service de ramassage d'animaux qui peut répondre à ce problème de distance, précise Frédéric Le Roy, responsable des achats, chez Bretagne Viandes. Nous avons toutes les semaines des camions qui passent dans les communes de l'Ouest Cornouaille. Mais on peut aussi nous apporter directement les animaux ».

Travailler la proximité Cet appel de Bretagne Viandes coïncide à un repositionnement de l'entreprise quimpéroise depuis l'automne dernier. « C'est dans le local et la proximité que nous trouvons tous notre salut », insiste Thomas Doreau. « Cinquante pour cent de nos veaux sont en intégration chez douze éleveurs bretons, détaille Frédéric Le Roy. Nous leur envoyons des veaux de huit jours pour engraissement et nous les reprenons à 180 jours. Cela nous permet d'avoir des animaux

certifiés suite à un cahier des charges précis (alimentation, bien-être animal, élevage sur paille...). Ces veaux sont destinés aux boucheries traditionnelles. Pour l'autre moitié, ce sont des veaux laitiers ». « Pour les bovins, nous avons 700 comptes d'éleveurs dans le Finistère sur un total de 800. Notre intérêt est évidemment de travailler au plus près. Deux tiers des animaux sont de races à viande et un tiers, des laitières de réforme. Nous n'avons pas de contrat d'exclusivité avec les éleveurs. Nous travaillons sur la confiance. Face à Bigard, ce n'est pas toujours simple. Mais le consommateur local est l'avenir et nous garantissons une traçabilité parfaite de nos produits ».

(1) Bretagne Viandes est une société d'abattage, de découpe et de transformation de viande bovine, née en 2009 de la fusion de deux sociétés. Elle a repris la société d'exploitation de l'abattoir municipal de Quimper à sa privatisation, en 2008. Elle emploie 165 salariés sur ses sites du Guellon.

QUIMPER EXPRESS

Secteur de la santé. Rassemblement de la CFDT lundi Dans le cadre de la Journée nationale d'action du 7 mars dans le secteur de la santé, la CFDT appelle à un rassemblement ce jour-là à 14 h, place de la Résistance.

Aquarive. Fermée du 27 février au 10 mars inclus La piscine Aquarive sera fermée pour un entretien semestriel et travaux du 27 février au 30 mars inclus. Durant cette période la piscine de Kerlan Vion sera ouverte au public aux horaires suivants : lundi 27 février et 6 mars de 17 h à 20 h ; mardi 28 février et 7 mars de 17 h à 20 h ; mercredi 1er et 8 mars de 15 h à 20 h ; jeudi 2 et 9 mars de 17 h à 20 h ; vendredi 3 et 10 mars de 17 h

à 20 h ; samedi 4 mars de 14 h à 19 h 30 ; dimanche 5 mars de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30. Réouverture de la piscine Aquarive le samedi 11 mars à 10 h. Votre annuaire par téléphone 0 800 879 925

PORTES OUVERTES Samedi 4 mars de 9 h à 17 h Ensemble scolaire Saint-Joseph - Saint-Marc, CONCARNEAU et TRÉGUIC Un projet d'établissement pour la réussite de vos enfants ! En collège : Section sportive football, Large choix de projets et activités, Apprentissage intensif des langues, Découverte professionnelle. Au lycée : Lycée général S - L - ES (section européenne), Lycée technologique : ST2S (Santé - Social), Lycée Pro Alimentation - Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie (CAP - Bac Pro - Formations en 1 an), Bac Pro Commerce - Lycée Pro Restauration - Hôtellerie - CAP - Bac Pro - Cuisine de la Mer - Sommelier(s).

## C-4(Ann.2) :

LE TELEGRAMME 13103117

## Abattoir public du Faou. Ça va coûter plus cher !



Photo archives Le Télégramme

La construction du nouvel abattoir public du Faou est particulièrement attendue dans le Finistère. Car le bâtiment actuel est vieillissant.

Gwendal Hameury

Depuis la fusion de la Presqu'île de Crozon avec l'Aulne maritime, le projet de construction d'un abattoir public neuf au Faou a connu quelques avancées. Surtout, on sait désormais qu'il ne verra pas le jour avant 2019 et qu'il coûtera plus cher que prévu.

Alors que l'abattoir intercommunal de Pont-Croix va définitivement fermer ses portes à la fin du mois et que l'activité de celui de Lesneven n'est guère élevée, la construction du nouvel abattoir public du Faou (3.000 tonnes de viandes traitées chaque année) est particulièrement attendue dans le département. Car le bâtiment actuel est vieillissant. Or, le dossier patine depuis des mois. Si bien que Daniel Moysan, président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, porteur de projet (\*), a décidé de tout remettre à plat, aidé en cela par Roger Mellouët, son premier vice-président à l'économie, et Geneviève Tanguy, maire du Faou, qui suit le dossier depuis des années.

### Un appel d'offres lancé pour une nouvelle DSP

« Ce projet, qui fait l'unanimité, connaissait des difficultés malgré l'achat récent d'un terrain par l'Aulne Maritime. On n'y voyait pas très clair car on prenait tout en bloc. On a donc tout décortiqué pour prendre les choses dans l'ordre et régler le plus urgent », confie l' élu, qui organise une réunion sur le sujet aujourd'hui.

En l'occurrence, le dossier ICPE (installation classée pour l'environnement) vient enfin d'être déposé (la date limite était fixée au 31 mars). Par ailleurs, d'ici la fin du mois, Daniel Moysan va lancer un appel d'offres pour une nouvelle délégation de service public concernant l'exploitation de l'abattoir. « Je veux le faire dès maintenant car le futur exploitant du site doit être associé au projet. L'actuelle DSP, qui court jusqu'à la fin de l'année, sera prorogée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018. Nous lancerons la demande avant juin. Mais j'ai eu l'assurance, par la sous-préfecture, que nous aurions un délai supplémentaire si le projet est sur les bons rails en 2018. »

Concrètement, les prochaines étapes clés du dossier sont l'arrêt du PLU du Faou, qui devrait être exécutoire fin septembre. Après quoi, un permis de construire sera déposé. Mais le plus urgent est de désigner un assistant à maître d'ouvrage,

dont le rôle va consister à rédiger un cahier des charges et à suivre la procédure.

### Un coût de 6 M€ HT

En toute hypothèse, les travaux ne commenceront pas avant début 2019. Mais on sait déjà que leur coût sera plus important. Alors qu'on parlait d'une enveloppe de 4,5 M€ HT il y a encore quelques semaines, elle est aujourd'hui de 6 M€. « Le bâtiment et le terrain vont coûter 4,9 M€. Mais il faut aussi compter 500.000 € minimum pour l'aménagement des accès et les réseaux, 200.000 € pour la destruction de l'ancien abattoir et encore 300.000 € pour la voirie zone de Quiella », justifie Daniel Moysan.

### Un emprunt de 3 M€

Les recettes espérées tournent autour de 50 % du coût du projet, toutes subventions comprises. Restera donc à contracter un emprunt de 3 M€. Ce qui n'est visiblement pas un problème pour la nouvelle communauté de communes. « Il faudra que ça ne nous coûte rien, prévient néanmoins le président Moysan. Le remboursement du capital et des intérêts devra être couvert par la redevance et les loyers. » Y a plus qu'à...

\* Avant la fusion des deux communautés de communes, seule celle de l'Aulne maritime portait le projet.

## C-4 (ann.3)



Monsieur Le Président  
de la Communauté de Communes  
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime  
Zone Artisanale de Kerdanvez  
29160 Crozon

**Objet :** Projet d'abattoir neuf au Faou

Quimper, le 20 mars 2017

**Copie :** Préfecture du Finistère  
Communautés de Communes et  
Mairies des Communes concernées

Monsieur Le président,

Après lecture de l'article du Télégramme daté du 13 courant, je me permets par la présente d'apporter la vision d'un industriel local de la filière sur le projet cité en objet car les montants annoncés pour financer cette opération nous semblent totalement disproportionnés au regard de la cartographie des outils existants dans le département ainsi que de la tendance inquiétante de baisse continue de consommation de viandes.

C'est pourquoi nous souhaitons proposer notre concours pour faire baisser considérablement l'enveloppe budgétaire à allouer à ce projet en orientant les bovins et les veaux vers les outils existants qui sont en capacité de les recevoir dans le département.

Ainsi, l'abattoir de Quimper pourrait parfaitement assurer des prestations d'abattage et de découpe pour les apporteurs venant du centre et du sud Finistère.

L'abattoir de Lesneven, actuellement largement sous utilisé, pourrait récupérer l'activité d'abattage des apporteurs du Nord Finistère.

Le futur abattoir du Faou pourrait alors être redimensionné pour y traiter uniquement des porcs et des ovins, ce qui permettrait de maintenir une activité économique sur place tout en rendant ce projet nettement moins onéreux.

Confiant sur l'intérêt que vous porterez à cette proposition, je me tiens à votre disposition pour en discuter et vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, mes sincères salutations.

Thomas Doreau  
Président Directeur Général



SAS BRETAGNE VIANDES DISTRIBUTION

ABATTOIR DE QUIMPER - 10, rue Louis Le Bourhis - B.P. 608 - 29551 QUIMPER Cedex 9  
Tél. 02 98 52 87 91 - Fax : 02 98 52 87 98 - bretagne-viandes@orange.fr

CAPITAL 1 046 120 € - SIRET 420 259 970 00010 - APE 1011Z - TVA INTRA COM. FR 15 420 259 970

C-4 (ann.4)

<p>17/09/2020</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <h3>Un manque de plus d'un million d'euros</h3> <p>En 2014, après les élections, la communauté de l'Aulne maritime accepte le challenge d'un abattoir départemental, challenge confirmé après la fusion avec la Presqu'île de Crozon. Un terrain situé en bordure de la voie express, au nord de la zone de Quella est retenu.</p> <p>Pour la question des coûts, Albert Moysan a fait ses comptes : « L'estimation est de 7 150 000 €, à diviser en trois parts égales de 2 350 000 €. Dans le premier collige, l'État verse 800 000 €, le Département, 400 000 € et la Région, 700 000 €. Il manque donc 350 000 €. Dans le deuxième collige, celui des communautés de communes du Finistère, 14 sur 19 ont donné leur accord. Il manque 700 000 €. Le dernier tiers est couvert par un emprunt de 2 250 000 €, qui sera remboursé par les usagers. Au total, il nous manque 1 650 000 € mais nous comptons sur toutes les communautés de communes et sur un geste d'au moins 200 000 € de la part du Département. »</p> <h3>3 500 tonnes à traiter</h3> <p>Mickaël Moysan se veut optimiste mais déterminé à prendre une décision irréversible avant les prochaines élections municipales. Le dossier avance, mais l'abattoir est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et il est maintenant entre les mains de l'État, qui a un délai de 10 mois pour le valider si tout se passe bien.</p> <p>L'enjeu est important. Il s'agira de traiter 3 500 tonnes au lieu des 2 000 actuels, dans un espace de 2 600 m² qui emploiera 15 personnes.</p> <p>Le nouvel outil devra être opérationnel avant que l'ancien ne soit fermé, le 30 septembre 2021. Le président de la PCAM l'affirme avec force : « Nous avons la volonté politique clairement affirmée de faire cet abattoir et la décision politique de le construire sera prise avant mars 2020. »</p> <p>Partager cet article</p> <p>Mickaël Kernéis, Albert Moysan et Marc Pasqualini donnent un coup d'accélérateur au projet de nouvel abattoir départemental.</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <p>#Rosnoën #Crozon #Le Faou</p>	<p>17/09/2020</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <h3>Un manque de plus d'un million d'euros</h3> <p>En 2014, après les élections, la communauté de l'Aulne maritime accepte le challenge d'un abattoir départemental, challenge confirmé après la fusion avec la Presqu'île de Crozon. Un terrain situé en bordure de la voie express, au nord de la zone de Quella est retenu.</p> <p>Pour la question des coûts, Albert Moysan a fait ses comptes : « L'estimation est de 7 150 000 €, à diviser en trois parts égales de 2 350 000 €. Dans le premier collige, l'État verse 800 000 €, le Département, 400 000 € et la Région, 700 000 €. Il manque donc 350 000 €. Dans le deuxième collige, celui des communautés de communes du Finistère, 14 sur 19 ont donné leur accord. Il manque 700 000 €. Le dernier tiers est couvert par un emprunt de 2 250 000 €, qui sera remboursé par les usagers. Au total, il nous manque 1 650 000 € mais nous comptons sur toutes les communautés de communes et sur un geste d'au moins 200 000 € de la part du Département. »</p> <h3>3 500 tonnes à traiter</h3> <p>Mickaël Moysan se veut optimiste mais déterminé à prendre une décision irréversible avant les prochaines élections municipales. Le dossier avance, mais l'abattoir est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et il est maintenant entre les mains de l'État, qui a un délai de 10 mois pour le valider si tout se passe bien.</p> <p>L'enjeu est important. Il s'agira de traiter 3 500 tonnes au lieu des 2 000 actuels, dans un espace de 2 600 m² qui emploiera 15 personnes.</p> <p>Le nouvel outil devra être opérationnel avant que l'ancien ne soit fermé, le 30 septembre 2021. Le président de la PCAM l'affirme avec force : « Nous avons la volonté politique clairement affirmée de faire cet abattoir et la décision politique de le construire sera prise avant mars 2020. »</p> <p>Partager cet article</p> <p>Mickaël Kernéis, Albert Moysan et Marc Pasqualini donnent un coup d'accélérateur au projet de nouvel abattoir départemental.</p> <p>Rosnoën-Le Faou. Nouvel abattoir : l'avant-projet définitif adopté</p> <p>#Rosnoën #Crozon #Le Faou</p> <p>Allieurs sur le web</p> <p>+ 125 000 euros à placer ? la ruée vers l'or sur le livret alternatif + 8,5 %</p> <p>14 215 875 y jouent ! Le nouveau jeu de construction qui rend tout le monde accro Pas d'installation.</p> <p>Fatigue constante? Un truc simple à faire chaque jour (c'est génial)</p> <p>Tous les Français nés après 1960 payant plus de 2500€ d'impôts peuvent profiter de ce dispositif</p> <p>Le nouveau placement qui fait de l'ombre au livret A avec 4,9% de rente</p>
---	---

C-4 (ann.5)

### 3

## Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées

#### PRÉSENTATION

*Les juridictions financières ont conduit une vaste enquête portant sur les 80 abattoirs publics d'animaux de boucherie (communaux ou intercommunaux) dans neuf régions<sup>211</sup>.*

*Elle a permis de constater la faiblesse des progrès réalisés depuis les constats formulés par la Cour dans ses rapports publics annuels 1990 et 1996 et amène à reposer la question du maintien de ces services publics, peu rentables, ou utilisés de façon quasi privative et exclusive par des industriels de la viande.*

*Les équipements contrôlés sont encore souvent surdimensionnés et sous-exploités, alors que leur production totale ne représente plus que 7 % de l'ensemble de la filière « viande de boucherie ». Les tarifs pratiqués ne permettent toujours pas d'assurer l'équilibre des services et les budgets communaux supportent de lourdes charges qui s'assimilent souvent à des aides économiques consenties à des opérateurs privés.*

*Appuyée sur le contrôle de structures locales ainsi que sur des investigations menées auprès du ministère de l'agriculture et d'organismes nationaux, l'enquête a confirmé le risque que de tels équipements font peser sur leur collectivité de rattachement, dont ils déséquilibrent les finances et obèrent d'autres perspectives d'investissement.*

*En effet, si le réseau a été restructuré pour tenir compte des évolutions de la filière viande de boucherie dans un environnement difficile, cette réforme n'a pas produit les résultats escomptés et la situation financière des abattoirs est dégradée (I). Ce constat amène la Cour à considérer que l'intervention des collectivités locales en matière d'abattage a perdu ses justifications (II).*

<sup>211</sup> Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.

## C-4 (ann.6)

16/09/2020

On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou

Recherche : ville, actualité,

ouest-france

Abonnez-vous



Se connecter

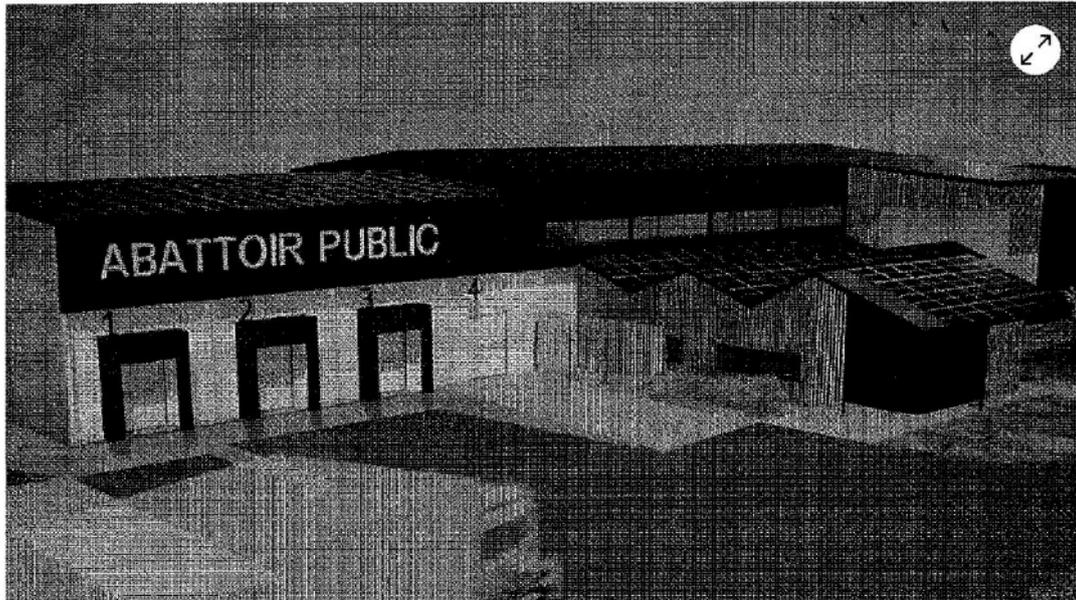
MENU

Accueil / Bretagne / Le Faou

recherchez-vous ? une commune, une rubrique, une actualité.

**On peut donner son avis sur le projet d'abattoir du Faou**

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre 2020 sur le projet d'un nouvel abattoir public du Faou (Finistère).



Une enquête publique est ouverte jusqu'au 2 octobre 2020 sur le projet d'un nouvel abattoir public au Faou. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 16/09/2020 à 09h00

ABONNEZ-VOUS &gt;

Le projet d'abattoir départemental qui doit voir le jour au Faou, avance. Après l'inscription au budget 2020 de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (CCPCAM), c'est l'heure de l'enquête publique. Une étape obligatoire durant laquelle il est possible de consulter le dossier et de faire part de ses questions, réactions et remarques au commissaire enquêteur qui en prend compte pour rédiger son rapport final.

Le nouvel abattoir doit accueillir les éleveurs de l'ensemble du département, toutes filières confondues, avec une capacité demandée de 5 000 tonnes par an (2 000 t actuellement).

**Un bâtiment de 3 091 m<sup>2</sup>**

Si tout se passe bien, les premiers coups de pioche pourraient intervenir en de 3 091 m<sup>2</sup>. « Mais il y aurait encore deux années avant que les premiers travaux commencent », a déclaré le maire de Rosnoën, en janvier 2020 au moment du vote du budget. Le coût de



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-faou-29590/on-peut-donner-son-avis-sur-le-projet-d-abattoir-du-faou-6975638>

1/10

C-4 (ann.7)

ouest France  
Yarde 10.03.2020

# Les abattoirs publics coûtent cher aux communes

Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes éreint la gestion des 80 abattoirs publics français, dont elle juge le poids sur les budgets des collectivités locales « difficile à justifier ».

« Nous avons peut-être trop tardé, nous aurions dû le fermer plus tôt », confesse Jacques Branger, adjoint à la maire de la commune de Ruffec, en Charente. Face au déficit qui s'est creusé chaque année de l'abattoir communal, la Ville s'est vue contrainte de le fermer en 2015. Elle a dû prendre en charge les dettes de fonctionnement : 1,5 million d'euros. Pour faire face, les élus n'ont eu que des choix que d'augmenter de façon drastique la fiscalité locale. « C'est difficile de faire appel à la population pour combler des déficits dont la commune n'est pas responsable, mais ce sont bien les contribuables qui ont dû être payés », regrette l'élu charentais.

## Surdimensionnés et sous-exploités

« Aujourd'hui les finances de la Ville de Ruffec sont en difficulté », mais l'exemple illustre le poids que peuvent peser, sur les comptes des communes, les quatre-vingts abattoirs publics français. Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes estime que ces établissements, qui comptent pour 7,2 % des dépenses de boucherie de l'Hexagone, sont : « surdimensionnés », « sous-exploités », « peu rentables », « gérés de façon quasi privative et contrôlés par des industriels de la viande », pratiquant des tarifs « ne permettant pas d'assurer le coût des services ».

« Ces « graves difficultés économiques », ce sont surtout les risques qu'ils représentent pour les collectivités locales qui sont mis en évidence. La Cour des comptes l'assure : « L'enquête a confirmé le risque que de tels équipements font peser sur la collectivité de rattachement : ils déséquilibrent les comptes et obèrent d'autres activités d'investissement. » Les abattoirs publics ne rendent pas le service pour lesquels ils ont été créés, déplore Jean-François Lhuissier, président de la Chambre



Les abattoirs publics comptent pour 7,2 % des abattages de boucherie en France.

PHOTO : ARCHIVES PHILIPPE REMAULT, OUEST-FRANCE

régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine. Les risques sont aujourd'hui portés uniquement par les communes ou les communautés de communes propriétaires. »

Face à de tels constats, les magistrats de la rue Cambon recommandent de se tourner vers de nouveaux modes d'abattage, comme l'abattage mobile – bien que son modèle économique reste encore largement à définir – ou de transférer leur gestion vers un mode de gestion privé collectif.

Allée JUANCHICH.

## La première bête tuée dans un abattoir mobile

« Une première bête a été abattue le 25 février dans un abattoir mobile, en Loire-Atlantique », a annoncé Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne, au Salon de l'agriculture, fin février. Au niveau national, il fait état d'au moins « vingt à vingt-cinq projets d'abattage mobile en cours, à des degrés d'avancement divers ».

La loi Egalim, votée en octobre 2018, a instauré l'expérimentation de ce modèle d'abattage jusqu'en 2023, sous l'égide du ministère de l'Agricul-

ture. Au-delà du bien-être animal, l'abattage mobile porte un autre modèle économique, selon ses promoteurs.

Pour Émilie Jeannin, éleveuse en Bourgogne, à l'origine d'un projet d'abattoir à la ferme, il s'agit de « respecter le travail des éleveurs en abattant bien des bêtes qui ont été bien élevées ». Mais aussi de mieux rémunérer les producteurs : « Il y a de la marge, à condition de réduire les intermédiaires et de travailler directement. »

## C-5 :

De nicolas servant <n.servant@hotmail.fr> ☆	
Sujet <b>avis défavorable</b>	19/09/2020 à 23:30
Pour abattoir.lefaou@gmail.com <abattoir.lefaou@gmail.com> ☆	
<p>Bonjour,</p> <p>je pense que l'opinion public rejette de plus en plus ce qu'on fait subir aux animaux dans les abattoirs et que donc il n'est pas normal, en démocratie, de voir de nouveaux abattoirs ouvrir et encore moins compréhensible que cela se fasse avec de l'argent public.</p> <p>Je sais que ce mail ira à la poubelle comme tous les avis de citoyens n'allant pas dans le sens du business.</p> <p>Nicolas Servant</p>	